

2016_CT2_047

OBJET : Ressources - Finances - Budget Supplémentaire 2016 du Budget annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

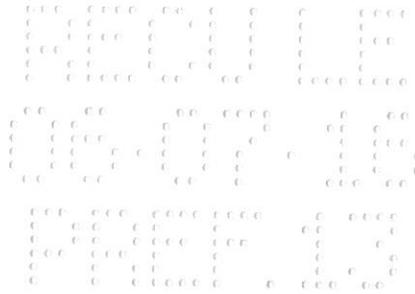
Ressources/Finances

■ Séance du 23 juin 2016

02_1_09

■ Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :



Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances

■ Séance du 30 juin 2016



■ **Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole a adopté le 28 avril 2016, le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix.

Ce Budget Primitif peut être corrigé en cours d'année tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget. A cet effet, il existe des décisions modificatives parmi lesquelles celle dénommée « budget supplémentaire ».

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière : il s'agit d'un acte d'ajustement et de reports. Sa présentation est en tout point identique à celle du Budget Primitif.



I – Le Budget Supplémentaire : Budget de reports

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent et apparaissant au compte administratif.

A - La reprise des résultats 2015 et l'inscription des restes à réaliser

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2015 est le suivant :

- un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement : **157.853,59 €**
- un solde d'exécution (déficit) de la section d'exploitation : **1 786.937,16 €**

Par conséquent, le résultat de clôture cumulé pour 2015 se définit comme suit :

- un solde de clôture de la section d'investissement de **2 702.677,11 €**
- un solde de clôture de la section d'exploitation de **344.888,13 €**

ce qui donne un solde cumulé (excédent) de **3 047.565,24 €**.

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour un montant de **154.515,59 €**.

B - L'affectation du résultat

L'affectation du résultat telle qu'elle a été votée par le Conseil de la Métropole est la suivante :

- Affectation en section d'exploitation (compte 002) : **344.888,13 €**

II – L'Equilibre du Budget Annexe

Le Budget Supplémentaire 2016 s'élève à -596,28 €, et s'équilibre comme suit :

	B.S. 2016
Exploitation	344 888,13
Investissement	-345 484,41
BUDGET TOTAL	- 596,28

A - La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 344.888,13 €. Le tableau ci-dessous reprend les postes de prévisions de dépenses et de recettes :

BS 2016						
<u>EXPLOITATION</u>						
SERVICE	IMPUTATION			LIBELLE NATURE	MONTANT	
	chapitre	fonction	nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances						
<i>Recettes</i>						
344 888,13	002		002	Résultat d'exploitation reporté		344 888,13
RH - Ressources Humaines						
<i>Dépenses</i>						
6 200,00	012		6458	Cotisations autres organismes sociaux	6 200,00	
Transports et Infrastructures						
6A/ Transports						
<i>Dépenses :</i>						
338 688,13	011		611	Sous-traitance générale Services Extérieurs	338 688,13	
				TOTAL	344 888,13	344 888,13

Les dépenses d'exploitation supplémentaires à inscrire s'élèvent à 344.888,13 €. Elles peuvent être financées grâce à l'affectation du résultat de 2015.

Elles se répartissent de la manière suivante :

- Cotisations autres organismes sociaux – Fonds national de compensation pour 6.200 € qui correspondent à un rattachement de 2015 qui n'a pu être validé pour des raisons techniques.
- Sous-traitance générale Contrat de Services DSP Aix-en-Bus pour 338.688,13 €

B - La section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à -345.484,41 € répartis ainsi :

DEPENSES	
	BS 2016
Restes à réaliser	154 515,59
Dépenses d'équipement	-500 000,00
Emprunt - remboursement de capital	
Emprunts - écritures de régularisations	-
Total Dépenses d'investissement	-345 484,41

RECETTES	
	BS 2016
Solde d'exécution reporté 2015	157 853,59
Restes à réaliser	-
Subventions / participations	-
Amortissements	-
Emprunt	-503 338,00
Autofinancement	-
Emprunts - écritures de régularisations	-
Total Recettes d'investissement	-345 484,41

Suite à des réajustements de la programmation des travaux des différentes opérations en cours, la Direction des Infrastructures de transports diminue son budget de 345.484 €. Cela induit de fait une diminution du montant de l'emprunt.

Le tableau ci-après reprend les postes de prévisions de dépenses et de recettes :



BS 2016

INVESTISSEMENT

SERVICE	IMPUTATION		LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	Chapitre	nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances					
<i>Recettes</i>					
-345 484,41					
<i>Dépenses</i>					
154 515,59	021	021	Virement de la section d'exploitation		-
	001	001	Solde d'exécution reporté N-1		157 853,59
			Reste à réaliser	154 515,59	
	16	1641	Emprunt		-503 338,00
Transports et Infrastructures					
<i>Dépenses :</i>					
-500 000,00	665	21728	BHNS A - Avenue Mouret	-1 000 000,00	
	649	21728	Couloir Bus Malacrida	-400 000,00	
	532	21728	Pôle d'échanges Simiane	100 000,00	
	657	21728	Pôle d'échanges Krypton	800 000,00	
			TOTAL	-345 484,41	-345 484,41

CONCLUSION

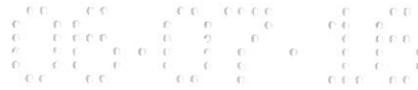
La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à :

344.888,13 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

-345.484,41 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :



Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5217-10-1 à L5217-10-6 ;
- la délibération N°HN 028-161/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 approuvant le Budget primitif 2016 du Budget Annexe Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix ;
- l'avis de la Commission Finances et Administration Générale de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 20 juin 2016.

Où il le rapport ci-dessus,

Délibère

Article unique :

Le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix est adopté, par nature, tel qu'il vous est présenté :

- A. au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- B. au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLÉ

N°

Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix

Le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix a été adopté le 28 avril 2016 par le Conseil de la Métropole. Ce Budget Primitif peut être corrigé en cours d'année tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget.

I – Le Budget Supplémentaire : Budget de reports

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2015 est de 157.853,59 € (excédent) pour la section d'investissement et de 1 786.937,16 € (déficit) pour la section d'exploitation.

Par conséquent, le résultat de clôture cumulé pour 2015 se définit par un solde de clôture de la section d'investissement de 2 702.677,11 € et un solde de clôture de la section d'exploitation de 344.888,13 € -totalement affecté en section d'exploitations-, ce qui donne un solde cumulé (excédent) de 3 047.565,24 €.

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 154.515,59 €.

II – L'Equilibre du Budget Annexe

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 344.888,13 €.

Les dépenses d'exploitation supplémentaires à inscrire sont financées grâce à l'affectation du résultat de 2015.

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à -345.484,41 €, compte tenu des réajustements de la programmation des travaux des différentes opérations en cours. Cela induit de fait une diminution du montant de l'emprunt.

Le Budget Supplémentaire 2016 s'élève donc à -596,28 €.

OBJET : Ressources - Finances - Budget Supplémentaire 2016 du Budget annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	78
Abstentions	5
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - LENFANT Gaëlle

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

de BUSSCHERE Charlotte

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

30 JUIN 2016

